



## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 février 2024

Le mardi 13 février 2024, à 20 h 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Nadège COURCHÉ, Maire.

### **PRÉSENTS :**

Mme COURCHÉ, Mesdames MAQUET, MOREL, TASSERIE, VEERAYEN, Messieurs CERTAIN, COURSEAUX, LEFEBVRE, OGER, TSJOEN

### **ABSENTS :**

Madame ALEXANDRE-LEMESLE, excusée, ayant donné procuration à Mme Courché ; Mme LABBÉ, excusée, ayant donné procuration à Mr Oger ; Mme SADOU, excusée, ayant donné procuration à Mr Certain ; Mr DUSZA, excusé, ayant donné procuration à Mr Tsjoen ; Mr ANTONIOLI

Madame Tasserie est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion précédente a été adopté à l'unanimité

- **DELIBERATION 6-2024 Compte financier unique 2023**

L'article 242 de la loi de finances 2019 dispose que le compte financier unique – CFU- se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion. Ce document est désormais commun avec le comptable public.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Locales, Mme le Maire se retire et sous la présidence de Mr Jack OGER, doyen, le Conseil Municipal examine les dépenses et recettes détaillées de la section de Fonctionnement et la section d'Investissement, dont les résultats s'établissent ainsi :

<i>FONCTIONNEMENT</i>	Réalisations
DEPENSES	806 283,60
RECETTES	966 659,79
EXCEDENT de l'exercice 2023	<b>160 376,19</b>
Report de fonctionnement 2022 (002)	+1 403 646,21
Résultat en Fonctionnement	<b>+1 564 022,40</b>
<i>INVESTISSEMENT</i>	
DEPENSES	218 238,66
RECETTES	292 691,66
EXCEDENT de l'exercice 2023	<b>74 453,00</b>
Report d'investissement 2022 (001)	-70 922,85
Résultat en Investissement	<b>3 530,15</b>
Restes à réaliser	-130 310,00
<b>Besoin net - section d'investissement (1068)</b>	<b>126 779,85</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte financier unique 2023 et n'émet pas d'observations sur les comptes présentés.

• **DELIBERATION 7-2024 Affectation du Résultat**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal en section d'investissement pour équilibrer cette section.

A l'unanimité l'assemblée délibérante décide d'affecter la somme de 126 779,85 euros et les résultats se présentent donc comme suit :

↪ Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	126 779,85 €
↪ Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	1 437 242,55 €
↪ Excédent d'investissement reporté (R001) :	3 530,15 €

• **DELIBERATION 8-2024 - Subvention de Fonctionnement aux associations 2024**

Les demandes de subventions de fonctionnement des associations sont présentées à l'assemblée délibérante.

Après discussion, les subventions sont votées et accordées pour l'année 2024 sont les suivantes (chaque élu concerné par l'association requérante s'abstient sur le vote de la subvention) :

Demandeur	Décision Budget 2024
<i>Amicale des Pompiers – St-Romain</i>	250,00 €
<i>Association les Remotards</i>	800,00 €
<i>Club du 3eme age</i>	1 500,00 €
<i>Coopérative scolaire – classe verte</i>	500,00 €
<i>Coopérative scolaire</i>	2 000,00 €
<i>FNACA</i>	500,00 €
<i>Foyer des jeunes</i>	1000,00 €
<i>GACCSR</i>	150,00 €
<i>MFR – La Cerlangue</i>	200,00 €
<i>Partage CFA-CFPPA</i>	50,00 €
<i>Radio Vallée Seine</i>	100,00 €
<i>Tennis Club de l'Estuaire</i>	150,00 €
<i>Vélo-Club</i>	200,00 €

• **DELIBERATION 9-2024 Budget primitif 2024**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de budget primitif 2024.

Après délibération, et avoir défini les investissements projetés, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité le budget primitif 2024. Les dépenses et les recettes s'équilibrent ainsi :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
DEPENSES	2.344.821,00 €
RECETTES	2.344.821,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	
DEPENSES	3.521.888,00 €
RECETTES	3.521.888,00 €

- **DELIBERATION 10-2024 Taxes Locales 2024**

Madame le Maire présente les bases d'imposition prévisionnelles 2024 transmises par la Direction des Finances Publiques. Il convient de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes foncières appliqués en 2024.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux sur le foncier bâti et non bâti.

Les taux se présente ainsi pour l'année 2024 :

- Taxe Foncière sur le Foncier bati : 39,20 %
- Taxe Foncière sur le Foncier non bâti : 43,10 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires, logements vacants,...) : 7,73 %

- **DELIBERATION 11-2024 - Entretien Espaces Verts – 2024**

Après avoir après connaissance des devis, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise Malfait pour un montant de 10.974,30 € TTC, la mieux disante et ayant parfaitement satisfait aux attentes les années précédentes pour l'entretien des espaces verts sur la commune pour l'année 2024.

- **DELIBERATION 12-2024 – Demandes de subventions – Rénovation Ecole**

Les membres du Conseil Municipal, lors de l'adoption du budget primitif, ont défini les projets retenus pour l'année 2024.

Le projet de rénovation de l'école a été retardé en raison de la résiliation du marché avec l'architecte, ne satisfaisant pas aux volontés attendues. Un second marché d'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre a donc été réalisé pour désigner un nouvel architecte. Le projet est actuellement en cours d'élaboration et les travaux pourraient commencer avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Le montant estimé des travaux est de 1.150.000 euros HT environ auxquels s'ajoutent les charges de maîtrise d'œuvre de 103.686,88 € HT. Cette opération peut bénéficier d'aides, notamment auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, du DSIL et du Fonds Vert et également de subventions de la part du Conseil départemental de Seine-Maritime.

Après avoir pris connaissance du plan de financement, les membres de l'assemblée délibérante décident et autorisent Mme le Maire à déposer des demandes de subventions auprès des instances publiques ou non publiques pour soutenir l'engagement de cet investissement.

- **DELIBERATION 13-2024 – Demandes de subventions – Embellissement du Cimetière**

Les membres du Conseil Municipal, lors de l'adoption du budget primitif, ont défini les projets retenus pour l'année 2024. Le cimetière n'a pas fait l'objet d'investissements depuis de nombreuses années et un embellissement serait opportun afin de respecter ce lieu de recueillement. Mme le Maire propose plusieurs aménagements : un engazonnement pour lutter contre la pousse des mauvaises herbes, l'aménagement d'un jardin du souvenir aujourd'hui inexistant, la pose d'une fontaine à eau, la restauration du monument aux morts et du calvaire, la mise à disposition d'un composteur et la reprise des concessions échues, non entretenues et délabrées.

Dans ce cadre, ces investissements peuvent bénéficier d'aides, notamment auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, du Fonds Vert et également de subventions de la part du Conseil départemental de Seine-Maritime.

Après avoir pris connaissance du plan de financement, les membres de l'assemblée délibérante approuvent et confèrent Mme le Maire de trouver des participations auprès des instances publiques ou non publiques pour soutenir l'engagement de cet investissement.

- **DELIBERATION 14-2024 – Remboursement de Frais**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la visite de l'Assemblée Nationale le 25 janvier dernier à Paris avec certains membres du Conseil Municipal, une note de frais de 64,80 euros a été réglée par ses soins.

Le Conseil municipal accorde le remboursement de cette dépense à Mme Courché, laquelle sera imputée à l'article 65316 – Frais de représentation du Maire.

- **DELIBERATION 15-2024 Zones d'accélération des Energies Renouvelables**

Conformément à la loi 2023-175 du 10 mars 2023, Monsieur le Préfet sollicite les communes pour proposer et définir des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire afin de dynamiser la production d'énergie renouvelables et répondre aux objectifs de la neutralité carbone 2050.

Ces zones peuvent être situées sur des terrains fonciers vierges ou sur du patrimoine bâti public ou privé et doivent être définies pour chaque type (solaire photovoltaïque, éolien, chaleur renouvelable, méthanisation)

Après en avoir délibéré, et en raison

- de la méconnaissance des potentiels de développement,
- des délais contraignants imposés,
- de l'insuffisance des moyens humains et compétences techniques de la commune,

Le Conseil Municipal informe Mr le Préfet que ces zones ne peuvent être définies actuellement sur le territoire de la commune

- **DELIBERATION 16-2024 Demande d'ingénierie – Rénovation Salle Culturelle**

La salle omnisports a été rénové dernièrement et les dépenses énergétiques de cet équipement ont significativement diminuées et le confort amélioré.

Afin de poursuivre les efforts de transition énergétique et améliorer le confort des usagers des bâtiments publics de la commune, la Salle Culturelle mérite désormais également une rénovation complète (isolation des murs et sol, changements des huisseries, chauffage)

En raison de l'importance des travaux, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de souscrire à l'assistance offerte aux communes par les instances publiques pour les projets de rénovation énergétique pour parfaire cette opération.

**Informations diverses :**

- 1) Deux demandes de kiosque pour offrir des plats cuisinés et des pizzas sont sollicités pour s'implanter sur la commune. Faute de précisions, le Conseil Municipal décide de reporter ce sujet à la prochaine réunion.

Séance levée à 22 h 50